

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE TUFFALUN
04 juin 2018 à 20 heures 30

Convocation du 26 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame SILVESTRE DE SACY Françoise, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames : Luce ADAM, Agnès CHALUMEAU, Denise DARTEIL, Marie Christine FROGER, Sylvie GALHAUT, Christelle LOUVIOT, Sophie MÉTAYER, Maryse PLENEL, Françoise SILVESTRE DE SACY.

Messieurs : Joseph BEILLOUIN, Bernard BOUTIN, François CORDIER, William GÉRAUD, Jean-Paul JUSTEAU, Michaël LOUVET, Marc MARTIN, Fabien MENARD, Frédéric MOREAUX, Fabien NEAU, Marc OGÉREAU, Nicolas OGÉREAU, Dimitri RABOUIN, Noël ROBICHON.

Absente excusée : Monsieur MORINIERE Mickaël donne pouvoir à Monsieur Nicolas OGÉREAU.

Absente : Madame Sandrine HUBLAIN.

Secrétaire de séance : Monsieur William GÉRAUD.

Arrivée de Monsieur Michaël LOUVET à 20 heures 50.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 mai 2018.

Délibération rapport annuel assainissement collectif année 2017 Tuffalun

Dossier reporté au prochain conseil municipal.

Délibération constitution groupement de commandes acquisition matériel informatique avec l'Agglomération Saumur Val de Loire

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet relative aux marchés publics stipule, dans son article 28, que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités territoriales, afin d'organiser une procédure de consultation, l'un des membres du groupement étant désigné comme coordonnateur pour mener cette opération.

Grouper les commandes permet, en effet, d'obtenir des conditions financières plus avantageuses.

Les frais occasionnés pour la gestion de la procédure sont fixés forfaitairement à la somme de 2 300 €. Ils comprennent le coût de la gestion administrative correspondant au coût salarial des agents amenés à travailler sur ce dossier pendant une période estimée à 9 jours (temps plein) et celui de la publication des avis.

Ils font l'objet d'une répartition entre les membres du groupement selon la clé suivante : le rapport entre les budgets alloués par chaque membre sur les trois ans à venir :

	Pourcentages	Montants €
Ville de Saumur	45.83 %	1 054.09
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	29.16 %	670.68
Commune de Doué-en-Anjou	20.83 %	479.09
Commune de Tuffalun	2.50 %	57.50
Commune de Saint-Cyr-en-Bourg	0.84 %	19.32
Commune de Souzay-Champigny	0.84 %	19.32

TOTAL	100 %	2 300.00
-------	-------	----------

Ils donneront lieu à l'émission de titres de recettes par le coordonnateur à l'encontre des autres membres.

Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver par 24 voix pour :

- La constitution d'un groupement de commandes entre les membres susmentionnés pour mener une consultation relative à l'acquisition de matériels informatiques
- La désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commande
- L'attribution du marché par la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération, après validation du rapport d'analyses des offres par tous les membres du groupement

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement.

Délibération avis enquête publique SAS DOUE METHA

Dossier reporté au prochain conseil municipal.

Frais de déplacement des bénévoles des bibliothèques de Tuffalun

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de prévoir le remboursement des frais de déplacement, après accord préalable, sur justificatifs, et suivant le barème en vigueur, concernant les bénévoles des bibliothèques de Tuffalun (Ambillou-Château et Louerre) pour les déplacements effectués et regroupés pour les besoins des deux bibliothèques (choix et achats des livres, bibliopôle,).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, émet un avis favorable pour le remboursement des frais de déplacement des bénévoles des bibliothèques de Tuffalun.

Eclairage 3 abris bus dans les hameaux par candélabres solaires

La commission des transports et mobilité de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire propose un achat groupé de candélabres solaires pour les points d'arrêt d'abri bus dans les hameaux.

Le montant serait de 700.00 € à 800.00 € selon le nombre de commandes.

Pour Tuffalun, il est proposé un achat pour 3 candélabres pour abri bus dans les hameaux de Louerre. Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, par 24 voix pour, sur la proposition d'achat groupé de candélabres solaires auprès de l'Agglomération Saumur Val de Loire et pour 3 candélabres pour abris bus dans les hameaux de Louerre.

Piste routière : avenant à la convention 2017-009

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 à la convention 2017-009 d'utilisation de la piste d'éducation routière de Louerre précisant qu'une séance sur une demi-journée chacune au lieu de deux séances serait à accomplir et que la convention serait conclue pour la période d'utilisation allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction à l'échéance du 1^{er} septembre, sauf dénonciation prévue à l'article 5 de la convention initiale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix pour, émet un avis favorable à l'avenant n° 1 proposé.

Piste routière : convention pour les écoles privées et nouvelles communes adhérentes

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'utilisation de la piste d'éducation routière de Louerre destinée aux écoles privées ainsi que pour des nouvelles communes qui souhaiteraient adhérer, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix pour, émet un avis favorable à la convention proposée.

Adhésion à la coordination autonomie

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande d'adhésion reçu de la coordination autonomie pour un montant de 30.00 € pour l'année 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, décide l'adhésion à la coordination autonomie pour un montant de 30.00 € pour l'année 2018.

Proposition devis architecte travaux rénovation thermique école Le Sophora d'Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition d'honoraires reçue de l'architecte OKA de Doué-en-Anjou, concernant le projet de rénovation thermique de l'école publique Le Sophora à Ambillou-Château.

Le montant des honoraires de OKA est de 7 400.00 € H.T. soit 8 800.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 24 voix pour, la proposition d'honoraires. Le devis ainsi que la délibération sont mis en attente.

Avis de principe projet de loyer de la boulangerie, commune déléguée d'Ambillou-Château

Il a été voté lors du budget le rachat des bâtiments de la boulangerie de la commune déléguée d'Ambillou-Château par la mairie de Tuffalun avec un financement par emprunt (100 000.00 €), sous réserve d'avoir un candidat sérieux pour la reprise du fonds de commerce.

Messieurs Nicolas et David EDIN sont intéressés pour reprendre cette boulangerie. Ils travaillent sur ce projet depuis six mois et ont besoins d'un montant de location afin de déterminer leur business plan. La commission développement économique de Tuffalun propose au conseil municipal de délibérer sur un loyer de 500.00 €. Les modalités du bail restent à déterminer.

Questions diverses.

Ressources humaines : recrutement de Monsieur Laurent SIKARCIOGLU adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet, aux services techniques, à compter du 1^{er} septembre 2018, en remplacement de Monsieur David ROBERT. (4 candidats ont été reçus en entretien)

Transport : rattachement au pôle douessin-Doué en Anjou.

Prochain conseil municipal le lundi 9 juillet, à 20 heures 30.

Fin de la séance à 23 heures 10.